

Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au chemin Joli-Clos

Au Conseil communal
de et à Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission chargée de l'étude du préavis n° 07/2016 était composée de Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants:

- Sandrine BORGOGNON,
- Sabine PILLONEL,
- Francesco DELLE DONNE,
- Prisca GAIANI,
- Philippe BADOUX,
- Donald HRUNKA, et
- Philippe DRUEY, confirmé dans ses fonctions de président - rapporteur.

La Commission s'est réunie lundi 30 mai 2016. Tous les membres étaient présents. Nous remercions Monsieur le Municipal André JOMINI et Monsieur le Chef de service Norbert Carrel de nous avoir rejoints en deuxième partie de séance et d'avoir répondu avec professionnalisme à nos questions.

1.- Introduction

Remplacer une conduite d'eau potable et de défense incendie au bien nommé chemin de Joli-Clos, ce n'est pas seulement apporter le confort dans un quartier résidentiel, c'est aussi améliorer les infrastructures communales et apporter une valeur ajoutée à notre patrimoine. Mais encore fallait-il s'assurer que cet apport ne se fasse pas au détriment des intérêts de la commune...

Néanmoins, réfrénant son enthousiasme, la Commission s'est efforcée de canaliser ses nombreuses questions afin d'éviter la convocation d'une nouvelle séance et de surcharger des conseillers un peu émoussés en fin de mandat électoral.

Par bonheur, la Commission a largement profité de la longue expérience en matière de remplacement de conduites de quelques-uns de ses membres qui ont siégé plusieurs fois durant la législature dans une telle commission et pour qui le diamètre des conduites d'eau n'a plus de secret tant la défense incendie leur tient à cœur.

2.- Opportunité

Convaincue de la synergie à réaliser en groupant les travaux communaux en matière de réseau d'eau avec les travaux d'aménagement des services du gaz, la Commission a été par ailleurs très sensible aux économies financières que cette façon de faire permet d'atteindre en matière de frais de génie civil.

En tenant compte des travaux qui seront exécutés par le personnel communal et de la subvention qui sera versée par l'ECA, la facture finale pour ces travaux devrait ainsi être proche de Fr. 82'000.--, quand bien même un crédit de Fr. 105'000.-- est demandé.

3.- Financement et amortissement

Le financement des travaux et l'amortissement de la somme relative à la conduite d'eau et de défense incendie par un prélèvement sur un fonds de réserve ont été salués par la Commission, d'autant plus que le choix du fonds de réserve lui a paru parfaitement adéquat.

4.- Conclusions

Le remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie pouvant être qualifié de petit remplacement, la Commission se rallie dans la joie et dans la bonne humeur au préavis municipal qui devrait sans doute réaliser un score appréciable au vote final du Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- Vu** le préavis n° 07/2016 de la Municipalité du 11 mai 2016,
- Ouï** le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- Article 1 :** d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie du chemin Joli-Clos pour un montant de Fr. 105'000.-- (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;
- Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 92'000.-- (TTC), (Fr. 105'000.-- - Fr. 13'000.--) par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 105'000.-- (TTC), relatif à la défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la Commission :


Philippe DRUEY, président - rapporteur